

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2025

Délibération n°2025.04.053.B

Cession de la parcelle cadastrée n° AA 110 située dans la zone industrielle n°3 sur la commune de L'Isle d'Espagnac au profit de la société ENROBES DU SUD-OUEST (groupe CHARIER)

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 avril 2025

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Francis LAURENT, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Xavier BONNEFONT, François ELIE, François NEBOUT, Dominique PEREZ,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250417-2025_04_53B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Publication : 22/04/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.04.053.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE N° AA 110 SITUÉE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE N°3 SUR LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENROBES DU SUD-OUEST (GROUPE CHARIER)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30101 -3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 8 : promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous
- ODD 9 : encourager l'innovation favorable au développement durable

La société Charente Enrobés (ESO) occupe la parcelle AA 110 sur la commune de L'Isle d'Espagnac depuis 1999 dans le cadre d'un bail avec le Syndicat Mixte pour le Développement Industriel de l'Agglomération d'Angoulême (SMDEA).

Par délibération 2008.05.15 B du 22 mai 2008, le bail commercial a été renouvelé lorsque GrandAngoulême s'est substitué au SMDEA et a repris la gestion en sa qualité de propriétaire.

Par délibération n°2011.05.65 B du 26 mai 2011, un avenant n°1 a été approuvé pour la prise en compte de la cession des actifs de la société Charente Enrobés au profit de la société Enrobés du Sud-Ouest (ESO), qui a poursuivi la jouissance du bail commercial.

Par courrier en date du 11 février 2025, la société ESO (groupe CHARIER) a fait part de son intérêt à acquérir la parcelle louée afin d'assurer la poursuite de l'exploitation de son usine d'enrobage.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AA 110 située dans la zone industrielle n°3 sur la commune de L'Isle d'Espagnac, d'une contenance de 13 442 m².

Le bien se situe en zone UX du PLUI de GrandAngoulême.

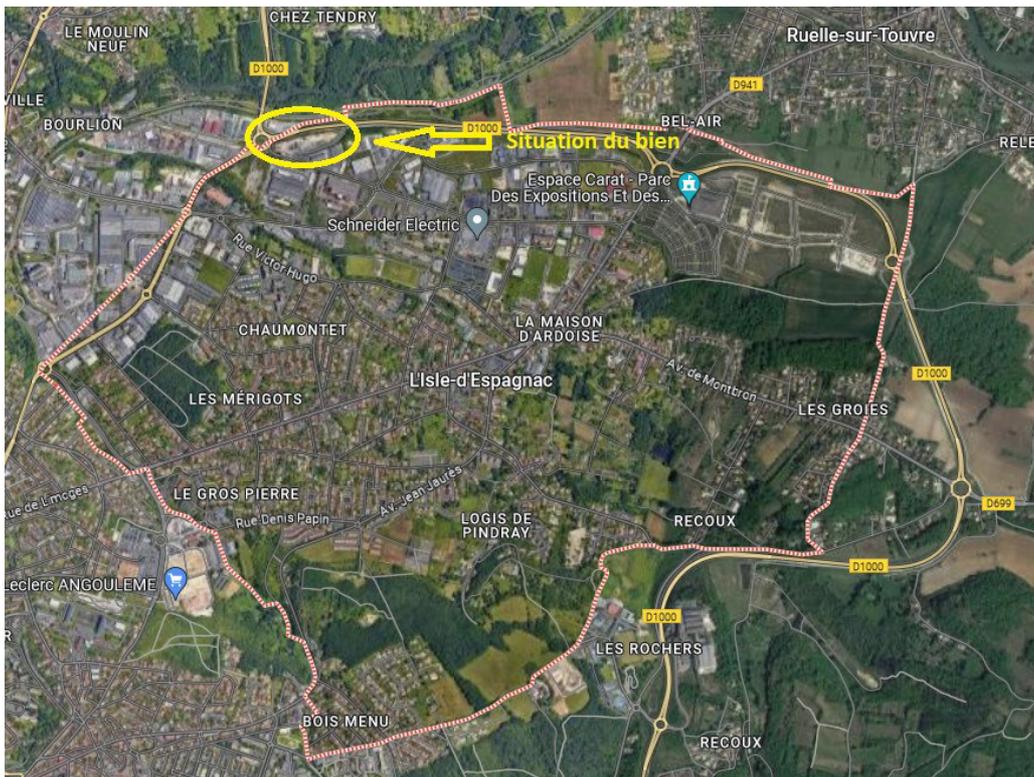
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250417-2025_04_53B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Publication : 22/04/2025



La société Enrobés du Sud-Ouest propose donc d'acquérir le bien pour un montant de 30 € HT/m², soit un montant total de 403 260 € HT.
Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis des Domaines en date du 10 juin 2024,
Vu l'avis favorable du Maire de L'Isle d'Espagnac,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250417-2025_04_53B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025

Je vous propose,

DE CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée AA 110 d'une contenance de 13 442 m² sur la commune de L'Isle d'Espagnac.

D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée AA 110 d'une contenance de 13 442 m² sur la commune de L'Isle d'Espagnac au profit de la société Enrobés du Sud-Ouest (groupe CHARIER) ou toute société portant le projet pour son compte pour un montant de 403 260 € HT, les frais annexes étant à sa charge.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

DE CONSTATER la sortie dans l'actif de la parcelle cadastrée AA 110 sur la commune de L'Isle d'Espagnac,

D'IMPUTER la recette au budget principal.

Pour : 11 Contre : 5 Abstention : 6 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250417-2025_04_53B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025